

DÉFENSE ET DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

Collectif de Guéret : la fédération fera la force

Les collectifs de défense et de développement des services publics, réunis samedi et dimanche à Guéret, ont décidé de se doter d'une Fédération nationale, une structure dans le prolongement de la manifestation du 5 mars, avec une première action prévue lors du congrès des maires de France.

Soleil de plomb et chaleur étouffante étaient au rendez-vous de la première rencontre nationale des collectifs de défense des services publics qui se tenait ce week-end à Guéret, par opposition au rassemblement du 5 mars dernier, où, les mêmes collectifs avaient dû subir froid et averse de neige dans les rues de la ville. Par tous les temps la motivation reste visiblement intacte, et ce week-end où il n'était pas question de manifestation, mais **Lancer un appel fort à tous les collectifs [...] dans la continuité d'une action déjà puissante**

d'une séance de réflexion commune sur une future stratégie nationale de défense des services publics, venus de tous les coins de France avaient fait le déplacement. Il fallait redonner son souffle à ce mouvement à la veille des vacances et «répondre à la conférence nationale des services en milieu rural» mise en place par l'ancien Premier

ministre Jean-Pierre Raffarin ont expliqué les intervenants. Il convenait également, selon eux, de «lancer un appel fort à tous les collectifs qui agissent isolément, prouver que leurs luttes s'inscrivent dans la continuité d'une action déjà puissante et commencent un prolongement dans une large structure qui peut les accueillir».

En ouverture de ces deux jours de travaux, entourant la tribune où avaient pris place Bernard Defaix, le porte-parole du collectif creusois, Philippe Breuil, symbole des élus qui avaient démissionnés en masse pour protester contre la fermeture de 5 trésoreries dans le département, et Jean-Jacques Lozach, le président du Conseil général à l'origine de la création du collectif creusois, les représentants des collectifs présents constituaient un échantillon assez représentatif des sensibilités de gauche qui conduisent ce combat (PCF, LCR, ATTAC, PS, syndicalistes) et géographique, puisque du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, le quadrillage national était à peu près cohérent.

Les défenseurs des services publics sont parvenus à une synthèse sur la place et l'avenir des services publics avec l'amorce d'une charte, qui demande encore à être affinée, mais définit quelques



Un nouveau souffle a été donné à la défense des services publics (Photo L'ECHO)

grands principes de l'organisation future des services publics. À travers cette réflexion sur les services publics, le sentiment partagé est bien que le mouvement de défense des services publics se situe aujourd'hui dans la parfaite continuité de la ligne du Non de gauche au référendum sur la constitution européenne, avec un combat qui se situe résolument dans une logique anti-libérale, fondée sur «la règle des trois R: Résister, rassembler, reconquérir». Résister partout «à la casse des services publics et réclamer un moratoire», rassembler les différentes composantes de gauche «porteuses des mêmes valeurs contre le libéralisme», enfin, reconquérir et conquérir de nouveaux secteurs «en liant la problématique à des droits fondamentaux: droit aux transports, à l'éducation, à l'énergie, à la santé... Retrouver le bien fondé du bien commun non soumis à la marchandisation». La démarche

s'inscrivant à la fois sur le plan national, mais aussi au niveau européen et mondial. Afin de porter ce concept et de coordonner de futures actions, les défenseurs des services publics devaient parvenir à un accord, dimanche en fin de matinée, sur le principe de création d'une «féd-

Vers la création d'une fédération nationale de défense des services publics

ération nationale des collectifs de défense des services publics», après un débat très animé sur la représentativité et la fonction même de cet exécutif national, certains évoquant «le risque d'une récupération politique ou syndi-

cale du mouvement», un militant syndical présent, y voyant même «une véritable OPA de l'extrême gauche sur le sujet». Finalement, le principe d'une fédération nationale allait bel et bien voir le jour, même si les modalités de fonctionnement restent encore à définir. Ce sera d'ailleurs l'objet d'un prochaine rencontre des collectifs qui se tiendra à Angoulême le 17 septembre prochain. Les premiers principes consensuels adoptés à Guéret partent de «la notion de bien public, de besoins et de droits à caractère universels». On y note «la continuité, l'accessibilité, l'égalité d'accès et de traitement, la qualité, l'obligation de fourniture et d'adaptabilité aux besoins qui pourraient se faire jour, de respect de l'environnement, de précaution et de laïcité» dans les services publics. Le texte spécifie que «ces choix impliquent une réappropriation sociale des services et entreprises publiques privatisés».

ALAIN BASTIDE

Il restait alors à définir les premières actions de cette toute nouvelle «fédération des collectifs», là encore le débat s'est engagé: grande manifestation nationale «coïncidant avec la fin des 100 jours de Villepin et le congrès du PS», marche de l'Europe des peuples «convergeant

Rendez-vous d'abord en septembre à Angoulême puis en novembre à Paris

vers Strasbourg pour réclamer une assemblée constituante pour une nouvelle constitution... Ce sera finalement le congrès des maires de France, au mois de novembre, qui sera la première grande action d'ampleur nationale de la nouvelle fédération des collectifs, avant de finaliser dans une convention nationale qui devrait attirer plusieurs milliers de délégués venus de tout le pays, les termes de la charte des services publics et d'affiner l'organisation de la structure fédératrice des collectifs, le collectif creusois et Bernard Defaix assurant jusqu'à cette date le rôle de porte-parole de la fédération nationale. En choisissant comme terrain de première manifestation nationale, le congrès des maires de France, c'est un grand clin d'œil qui est fait à la Creuse, lieu de naissance de ce mouvement national de défense des services publics, et c'était à l'occasion du congrès des maires de la Creuse... Tout un symbole! ■

"Barrage" à l'eau chère: des usagers face à un géant de la distribution

"Barrage", association d'usagers du Palais-sur-Vienne, banlieue de Limoges, a réussi à faire dénoncer le contrat liant la municipalité à Saur (groupe Bouygues), fournisseur d'eau, en révélant le caractère indu de l'abonnement.

Yvan Tricart, président de "Barrage", a démontré samedi aux délégués des collectifs pour la défense et le développement des services publics, réunis à Guéret pour tenter de se fédérer et d'élaborer une charte nationale, comment, «à force de persuasion», Le Palais-sur-Vienne avait échappé à l'emprise d'un géant de la distribution privée pour réaliser une économie substantielle sur la facture d'eau des administrés.

Saur, la Générale des Eaux et la Lyonnaise des Eaux détiennent à elles trois 80% du marché en France. «En 2003, une femme seule vivant dans une HLM, donc faible consommatrice, payait 50 francs (environ 8 euros) le mètre-cube d'eau», rappelle M. Tricart. «Quand nous avons examiné les factures, poursuit-il, nous avons découvert que les sociétés privées ne sont que des gestionnaires de

l'eau. Les réseaux et les usines de traitement des eaux potables et usées sont à la charge des communes».

«Sur les factures, explique M. Tricart, la ligne abonnement nous a intrigués. Elle ne correspondait à rien puisque tous les frais de gestion étaient imputés aux usagers. Une conclusion s'imposait: les distributeurs d'eau sont les seules sociétés qui prennent leurs bénéfices en début d'année, en percevant l'abonnement».

«Incrédibles», selon M. Tricart, les usagers acceptent de payer au prétexte que «l'eau est un bien rare». Si cher que la France est le troisième pays au monde pour le coût de l'eau, après le Danemark et les Pays-Bas. «Nous savions que, sans cet abonnement indu, la facture se rapprocherait de la réalité des prix», commente M. Tricart. «Nous supprimé-

rons aussi cette injustice qui fait que moins on consomme, parce qu'on vit dans un petit logement, qu'on dispose de ressources modestes, et plus le mètre-cube est onéreux, puisque l'abonnement est le même pour tous», poursuit-il.

«Nous avons mené une puissante bataille», raconte M. Tricart. «Au début, nous passions pour des démagogues. La campagne d'explications a duré deux ans avant qu'enfin nous rallions 60% des familles du Palais-sur-Vienne à notre action». Cette poussée citoyenne a convaincu la municipalité de dénoncer le contrat avec Saur, qui allait bientôt arriver à expiration et dont la tacite reconduction était déjà envisagée. Aujourd'hui, l'eau du Palais-sur-Vienne est fournie par la ville de Limoges, qui met à la disposition de la localité satellite deux employés chargés de sa gestion. «La facture a été divi-

sée par deux et demi dans toutes les HLM, passant de 50 à 20 francs (environ 3 euros) dès le premier mètre-cube», affirme M. Tricart.

Il sourit aujourd'hui à la réaction de Saur à l'heure du divorce. «Quand ils ont compris qu'ils allaient perdre le marché, ils ont proposé à la municipalité de réduire la facture de 20%», raconte-t-il. Son succès renforce l'ambition de l'association "Barrage". Elle s'assigne désormais comme objectif de «créer un grand service public dans les 17 communes de l'agglomération de Limoges, des localités de 6.000 à 12.000 habitants».

Cette intervention a valu à son auteur une salve d'applaudissements: les délégués réunis à Guéret tenaient la preuve de la possibilité pour la plus réduite des collectivités de passer du privé au public... ■